

## Bourses de mobilité sortante

7<sup>ème</sup> appel à candidatures



Le Laboratoire d'excellence »Fondements Empiriques de la Linguistique : données, méthodes, modèles (Labex EFL) a pour but de promouvoir des recherches interdisciplinaires innovantes entre les différents champs de la linguistique et les disciplines connexes, avec un intérêt particulier pour les approches empiriques (analyses de corpus et méthodes expérimentales).

**Dans le cadre de son volet « Formation », le Labex EFL lance son 7<sup>ème</sup> appel à candidatures relatif à la « Bourse doctorale de mobilité sortante ».**

Le Labex EFL est un projet d'une durée de 14 ans financé par le Ministère Français de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ANR-10-LABX-0083) qui regroupe 11 équipes de recherche (CRLAO, HTL, INCC, Lacito, Lattice, LIPN, Llacan, LLF, LPP, MII, Sedyl) appartenant à 4 établissements membres de Sorbonne Paris Cité - SPC (Université Sorbonne Nouvelle, Université de Paris, Université Paris13 et Institut National des Langues et Civilisations Orientales INALCO) en partenariat avec le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) et l'Institut de Recherche et Développement (IRD). Il contribue à l'IdEx Université de Paris (ANR-18-IDEX-0001) mais concerne tout le périmètre de SPC.

**Le Labex EFL propose, pour ce 7<sup>ème</sup> appel, des bourses de mobilité d'un montant maximal de 4000 euros chacune pour une mobilité de 3 mois aux doctorants ou jeunes docteurs qui présentent un projet de recherche s'inscrivant dans les objectifs scientifiques du Labex EFL.**

Peuvent bénéficier de ces bourses :

- Les doctorants inscrits dans un des établissements de SPC (la mobilité doit être effectuée avant juin 2021 - Tout report devra faire l'objet d'une nouvelle demande à la campagne suivante)
- Les docteurs ayant soutenu leur thèse dans l'un de ces établissements après janvier 2019 (la mobilité doit être effectuée au plus tard 18 mois après leur soutenance).

Les doctorants et docteurs ayant déjà bénéficié d'une bourse de mobilité sortante du Labex EFL ne sont pas éligibles à cet appel.

### **1. Constitution des dossiers**

- Projet de recherche justifiant la mobilité et s'inscrivant dans les objectifs scientifiques du Labex EFL ([www.labex-efl.com](http://www.labex-efl.com)) : ce projet doit comporter un argumentaire scientifique et des objectifs de publication, décrire le contexte d'accueil, présenter un calendrier indicatif et un budget prévisionnel détaillé (frais de transport, de séjour, frais annexes, cofinancements obtenus ou en cours d'instruction). Les candidats doivent justifier l'intérêt d'un séjour à l'étranger dans le cadre de leurs travaux de recherche.

- Lettre d'accueil du responsable de l'équipe / département étranger où le candidat doit être accueilli.
- Lettre de soutien du directeur de recherche du candidat au projet de mobilité et à la demande de financement Labex, attestant notamment de la faisabilité matérielle et scientifique du projet et de la capacité du candidat à le mener à bien.
- Curriculum Vitae et tout élément attestant du niveau académique et de la qualité scientifique du candidat.

## **2. Envoi des dossiers**

**Date limite pour l'envoi des dossiers : 26 janvier 2020 (minuit - heure de Paris)**

Les dossiers doivent être envoyés à **Christel Préterre**, project manager du Labex EFL ([christel.preterre@sorbonne-nouvelle.fr](mailto:christel.preterre@sorbonne-nouvelle.fr)) copie à **Pollet Samvelian**, directrice du Labex EFL ([pollet.samvelian@sorbonne-nouvelle.fr](mailto:pollet.samvelian@sorbonne-nouvelle.fr)) et **Emmanuel Cartier**, responsable de formation ([emmanuel.cartier@lipn.univ-paris13.fr](mailto:emmanuel.cartier@lipn.univ-paris13.fr)).

## **3. Sélection des candidats et communication des résultats**

La sélection est faite par le Conseil Scientifique Restreint du Labex EFL sur la base de la qualité scientifique des dossiers, de la faisabilité des projets proposés et de leur adéquation aux objectifs scientifiques du Labex.

Les candidats seront informés individuellement des résultats courant février 2020.

## **4. Paiement de la bourse aux bénéficiaires**

Le montant de la bourse est versé aux candidats sur présentation de la lettre d'accueil et des justificatifs de départ, **dans les deux mois précédents le départ**. Les candidats s'engagent à prévenir au plus vite le project manager du Labex EFL, Christel Préterre et à restituer la bourse si leur séjour est annulé.

## **5. Obligations des boursiers vis-à-vis du Labex**

A l'issue de leur séjour, les boursiers doivent envoyer au project manager du Labex, Christel Préterre, un rapport d'une quinzaine de pages maximum décrivant la mobilité effectuée (présentation de l'équipe d'accueil, des contacts établis et des perspectives de collaboration) et présentant les acquis scientifiques du séjour, notamment son intérêt pour la thèse en cours et/ou les publications envisagées. Ce rapport doit être validé par le directeur de thèse et accompagné d'un résumé de 15 lignes destiné à être mis en ligne sur la page Formation du site web du Labex EFL et à être joint au rapport d'activité du Labex EFL.

Toutes les publications issues du travail effectué ou des collaborations mises en place au cours du séjour doivent mentionner « ce travail a été financé / partiellement financé par le Labex EFL (ANR/CGI) » et doivent être envoyées au project manager du Labex ([christel.preterre@sorbonne-nouvelle.fr](mailto:christel.preterre@sorbonne-nouvelle.fr)). Toutes ces publications ont vocation à figurer dans le rapport d'activité du Labex EFL.

Le Labex EFL laisse aux bénéficiaires des bourses la responsabilité de l'organisation de leur séjour à l'étranger (transport, logement, assurance maladie ou autre, etc...).